GROUPE MONTAGNE

Groupe des locataires des immeubles du chemin De-La-Montagne 70 à.134 Courrier: 102, ch. De-La-Montagne 1224 Chêne-Bougeries

> Recommandé avec accusé de réception CREDIT SUISSE ANLAGESTIFTUNG REAL ESTATE SWITZERLAND Sihlcity Kalandergasse 4 8070 Zurich

Application de la Convention du 26 août 2016 entre Swiss Life / Credit Suisse / Groupe Montagne



Madame, Monsieur,

Le Groupe Montagne (regroupant les habitants des immeubles 70 à 82 et 96 à 134 chemin De-La-Montagne) se réunira en **assemblée générale jeudi 23 mars 2023** à la salle du Belvédère à Chêne-Bougeries.

A cette occasion, notre comité aura notamment à aborder les éléments suivants :

- a) Conséquences de l'inobservation par Credit Suisse de l'article 3.2 de la Convention («Les bailleurs s'engagent à maintenir la possibilité pour les locataires d'ouvrir les fenêtres de leur appartement de manière à permettre aisément leur nettoyage extérieur. »), cette décision n'ayant fait l'objet d'aucune information préalable au Groupe Montagne.
- b) Rappel de l'article 15 : « Reprise de la présente convention en cas de vente des immeubles / 15.1 Les bailleurs s'engagent, en cas de vente de l'un et/ou l'autre de leurs immeubles, à faire respecter la présente convention par l'acheteur et ses éventuels successeurs. Il en ira de même en cas d'opérations analogues à la vente (octroi d'un droit de superficie, échanges, etc. /15.2 Les bailleurs s'engagent à informer leurs locataires par écrit de tout transfert de propriété intervenant sur les immeubles ou l'un d'entre eux. Il en ira de même en cas d'opérations analogues à un transfert de propriété »).

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos lignes et vous adressons nos salutations distinguées.

Pour le Comité du Groupe Montagne

Anne Molnarfi Schmidt Présidente

Martin Feiss
Conseiller technique

Pierre Ischi Consultant